

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**SEANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2019**

Le jeudi 4 juillet 2019 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

**Présents :**

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Carine MOREL, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, René VAUGEOIS, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, Denis MARCHAND et Damien COUILLEAUX.

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**ORDRE DU JOUR**

- I. **MAYENNE COMMUNAUTE**
- II. **FIBRE OPTIQUE : POINT SUR ADRESSAGE**
- III. **DPU**
- IV. **MAISON MEDICALE PARAMEDICALE ET DE SERVICES**
- V. **SALLE DES LILAS**
- VI. **ECOLE NUMERIQUE**
- VII. **ASSAINISSEMENT : CREATION DE DEUX BRANCHEMENTS E.U**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**

## **I. MAYENNE COMMUNAUTE**

### **1. Prestations de services**

Miguel Camus a assisté à la dernière commission « prestations de services » de Mayenne Communauté et apporte des informations complémentaires relatives à la convention en cours et la proposition faite de reconduction.

Le conseil municipal doit statuer sur le fait d'accepter l'augmentation tarifaire du service et de rester ou non dans celui-ci à échéance 2020.

Mickael Delahaye propose d'accepter le nouveau tarif de 16 950€ et de ne consacrer ce budget qu'aux voiries. La partie fauchage et élagage sera reprise par un autre prestataire.

**DELIBERATION : Le conseil municipal accepte, à la majorité avec une abstention, le tarif augmenté de la prestation de service de 16 950€ et de ne consacrer ce budget qu'aux travaux de voiries.**

### **2. Validation de la CLECT**

Mickael Delahaye présente au conseil le rapport de la CLECT qui reprend trois compétences :

- Schéma de randonnée à l'échelle de Mayenne Communauté
- Culture-lecture
- Compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques)

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport de la CLECT 2019 pour ces trois compétences.**

### **3. PLUi**

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal

### **4. Statuts Mayenne Communauté**

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal

## **II - FIBRE OPTIQUE**

Christelle Beaudouin informe le conseil que dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, il convient de faire un point sur l'adressage.

Plus de 220 adresses ont été reprises suite à des incohérences entre adresses actuelles et le fichier du cadastre (absences de numérotation, de dénomination ou erreur d'orthographe). A l'avenir, il faudra donc être vigilant quant à l'attribution des numéros des habitations.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création des noms de rues suivantes :

- le cimetière, le stade de football et l'église : 1a, 1b et 1c rue du Stade et si cela n'est pas possible, la seconde proposition est « rue Municipale ».
- Route de Mayenne près du château de la Bouche : Clairefontaine
- La zone artisanale du point de collecte : Rue des artisans
- Etang situé rue des Vallées : Les Mûroises
- Projet Girault-Lecomte : Rue de la Haute Perrière
- Erreur d'orthographe « Les Chevris » remplacé par « Les Chevries »

### **III- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

- 10 Lotissement de la Ceriselaie

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour le bien sise 10 Lotissement de la Ceriselaie

### **IV-MAISON DE PRESTATIONS MEDICALES PARAMEDICALES ET DE SERVICES**

Lors du conseil du 13 juin dernier, Mickael Delahaye proposait au conseil de mettre une annonce sur le site internet « Le bon coin » pour la vente du plancher de la maison médical, paramédical et de services (ancienne école), à démonter soi-même contre une offre de prix à remettre sous plis fermé.

Mickael Delahaye ouvre les deux offres reçues :

- 1<sup>ère</sup> offre : 1 200€ Dlwood
- 2<sup>nd</sup> offre : 220€ Mr Clermidy Dominique

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la première offre d'un montant total de 1 200€ pour l'enlèvement du plancher au profit de la société Dlwood représentée par Mr Dominique Leboeuf, sise 2 La Jactière, 41120 Chitenay.

### **V- ECOLE NUMERIQUE**

Aurore BIBRON présente trois devis pour l'achat de deux vidéoprojecteurs interactifs et un ordinateur portable :

- Société Conty : 3 577€ HT avec une installation des vidéoprojecteurs à faire par la commune
- Société PSI techno durable : 5 027€ H.T
- Devis Satel : 3 730€ HT avec une installation des vidéoprojecteurs à faire par la commune

**DELIBERATION**: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty d'un montant total de 3 577€ H.T avec l'option de prendre un second ordinateur pour le poste de Sabrina Guyard, responsable jeunesse.

## **IX. VI- ASSAINISSEMENT : CREATION DE DEUX BRANCHEMENTS E.U**

Christelle Beaudouin informe le conseil de la création de deux boites de branchement rue des perrières.

Les devis sont les suivants :

- BMTP : 3 505,20 € TTC
- ELB : 4 736,40 € TTC
- Entreprise Ridereau consultée : pas de devis.

Christelle Beaudouin propose de retenir le devis de la société BMTP d'un montant total de 3 505,20€ TTC.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société BMTP d'un montant total de 3 505,20€ TTC.

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Fermeture de la mairie les samedis 3 et 31 août**

Mickaël Delahaye propose au conseil que le secrétariat de la mairie et l'agence postale soient exceptionnellement fermés les samedis 3 et 31 août 2019 pour répondre aux demandes de congés des agents. Le conseil municipal valide ces fermetures.

### ➤ **Salle de la mairie : caution pour bruits et nuisances**

Après plusieurs plaintes de riverains pour bruits et nuisances, Mickaël Delahaye propose de mettre en place une caution de 100 € qui serait encaissée en cas de nuisance ou bruits excessifs.

Le conseil municipal ne valide pas ce choix et propose de réfléchir à d'autres solutions alternatives.

### ➤ **Subvention 2019**

- *Tennis de table*

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 410 €.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 410 € pour l'association du tennis de table.

- *Comité des fêtes :*

L'association du comité des fêtes demande une subvention annuelle de 700€ et une subvention exceptionnelle de 2000 € pour financer l'achat d'une tente de réception qu'elle pourrait utiliser et louer.

En application de la règle instituée, la subvention annuelle s'élève à 800 € pour 2019.  
En 2018, l'association n'avait pas demandé de subvention.

Mickael DELAHAYE propose deux solutions :

- 1<sup>ère</sup> : attribuer la subvention 2019
- 2<sup>nde</sup> : attribuer les subventions 2019 et 2018

**DELIBERATION :**

**Le conseil municipal valide, à la majorité avec 9 voix pour, la première solution de n'attribuer qu'une seule subvention d'un montant total de 800 € et 6 voix pour la seconde proposition.**

Mickael DELAHAYE soumet la question de la subvention exceptionnelle pour avis.

**DELIBERATION :**

**Le conseil municipal ne valide pas, à la majorité avec 12 voix contre, 3 pour et 5 abstention la subvention exceptionnelle de 2 000€.**

➤ **Investissement : achat d'une auto-laveuse**

René VAUGEOIS présente au conseil deux devis pour l'achat d'une auto-laveuse pour la salle des Lilas :

- A. Pro Hygiène : 2 395,87 € TTC
- SMDN : 1 968,00 € TTC

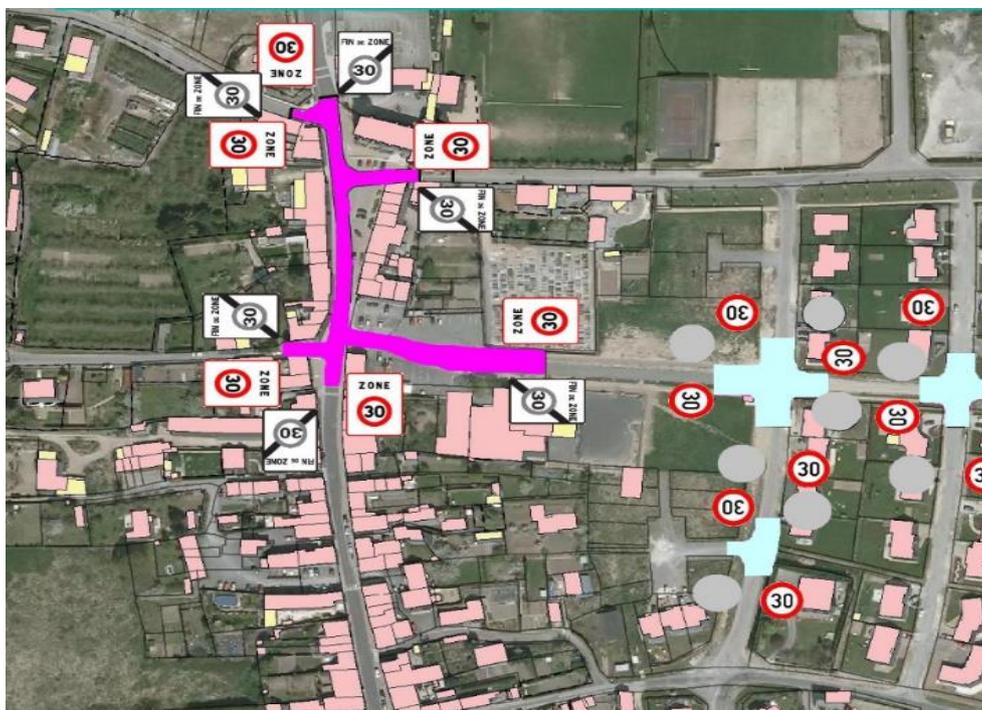
L'agent utilisateur a validé cet achat.

**DELIBERATION :** Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société SMDN d'un montant de 1 968 € TTC.

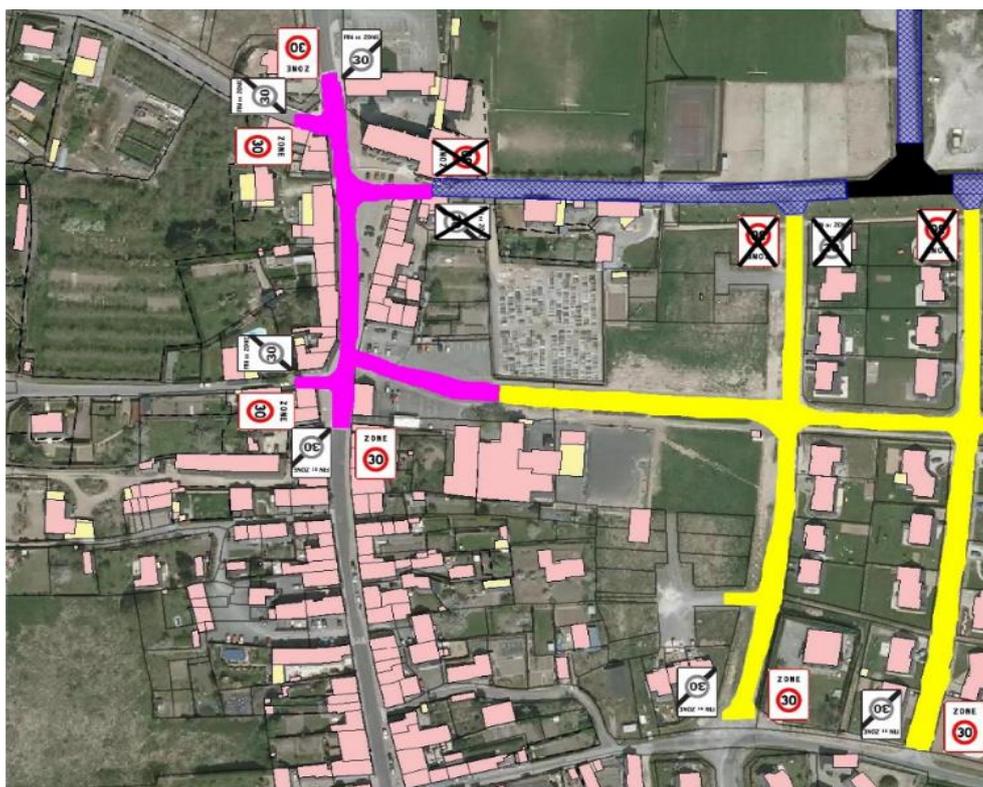
➤ **Voirie**

Miguel Camus informe le conseil de l'harmonisation des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h

**ZONE 30 ACTUELLE**



## PROJET DE ZONE 30



**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'harmonisation des panneaux 30km/h pour les zones proposées.

### ➤ Panneaux de voirie

Miguel Camus propose au conseil trois devis concernant l'achat de différents panneaux :

- SIGNAUX GIROD : 611,00€ HT
- MAVASA : 755,14€ HT
- SIGNATURE : 703,67€ HT

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Signature pour un montant total de 703,67€ HT.

### ➤ Marquage au sol des voiries

Miguel Camus propose au conseil différents devis pour la signalisation horizontale :

- Prosignale : 3 810,00 € HT
- Allo Marquage : 4 265,45 € HT
- Crepeau : 4 913,25 € HT

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 12 voix pour, 3 abstentions, le devis de la société Prosignal pour un montant total de 3 810 € HT.

➤ **Thomas EMERY**

Thomas Emery avait réalisé, en 2017, un film sur la commune de Commer à l'aide de son drone. Suite à un nouveau projet, Mickael Delahaye propose au conseil de créer un poste temporaire de chargé de projet audiovisuel pour la réalisation d'un nouveau film afin d'indemniser celui-ci à hauteur de 500 € net.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un poste temporaire pour M. Thomas Emery en tant que chargé de projet audiovisuel**

➤ Contrat PEC (parcours emploi et compétence)

Mickael Delahaye propose de créer un contrat PEC à Mme Fabienne Roche (contrat de 20h par semaine) qui est subventionné à hauteur de 50% en vue de répondre aux besoins de la collectivité pour le renfort sur les missions jeunes et entretien des locaux.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un contrat PEC pour Mme Fabienne Roche à temps non complet, 20h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.**

*Il est 00h45, la séance est levée.*